



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Comité Régional de l'Habitat Nord-Pas-de-Calais

Séance plénière du 03 octobre 2012

Situation au 15 septembre du programme Habiter Mieux

Vingt mois après son entrée en vigueur, la montée en charge du programme de lutte contre la précarité énergétique Habiter Mieux est réelle, mais inférieure aux objectifs théoriques fixés par l'Anah et déclinés par région. En Nord Pas-de Calais, 626 propriétaires ont bénéficié d'une aide depuis le 1^{er} janvier 2011. 370 dossiers ont été subventionnés au cours des sept premiers mois, soit 14% de l'objectif régional annuel présenté en comité régional de l'habitat. La situation de la région Nord pas-de calais n'est pas singulière, et le constat de la faiblesse des résultats vaut pour l'ensemble du territoire. Pour mémoire, l'objectif du programme Habiter Mieux en région Nord Pas-de-Calais pour les trois premières années 2011/2013 est d'accompagner 12 300 propriétaires occupants modestes ou très modestes (7 000 dans le Nord et 5 300 dans le Pas-de-Calais).

1. La mise en oeuvre progressive du programme Habiter Mieux en région Nord Pas-de Calais .

Les résultats qualitatifs du programme au 15 septembre 2012

Avec 626 dossiers engagés, le résultat d'étape est très en deçà de l'objectif de 6 215 logements (10% de l'objectif cumulé 2011 et 2012). Au niveau national, 13 000 logements ont bénéficié du programme Habiter Mieux sur un objectif de 64 200 logements (20% de l'objectif cumulé 2011 et 2012).

Les premiers enseignements, tirés des 626 premiers dossiers dans la région Nord Pas-de-Calais, démontrent que les projets de travaux réalisés dépassent le cadre prévu à l'origine (« 10 000 € de travaux/ gain de 25% »). **Les projets sont plus lourds et correspondent à un gain de performance énergétique supérieur aux prévisions** : 19 000 € de travaux en moyenne, pour un gain de 38%.

Les logements traités correspondent bien aux composantes les moins performantes du parc de logement. Dans le Nord Pas-de-Calais, 90% des logements financés relèvent avant travaux des étiquettes E, F et G. Près de 6 logements sur 10 relèvent des étiquettes F et G. **Le programme atteint donc bien sa cible prioritaire.**

La mobilisation des acteurs locaux en faveur de la lutte contre la précarité énergétique

On observe une forte adhésion locale aux objectifs fondamentaux du programme. La lutte contre la précarité énergétique est bien perçue comme un enjeu majeur des politiques du logement.

Les collectivités locales, délégataires ou non, ont accepté de s'inscrire dans le programme de façon volontariste, y compris financièrement. 12 agglomérations, délégataires des aides à la pierre ou non, ont souscrit au programme. Les 2 conseils généraux ont signé les contrats locaux d'engagement. Les acteurs du repérage social ont également confirmé leur intérêt pour le programme : partenariat avec les caisses de retraites (MSA / Mutualité sociale Agricole et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail /CARSAT, et réunions locales de sensibilisation des travailleurs sociaux des collectivités (Conseil Général , CCAS) ou issus du milieu associatif. Au total 350 travailleurs sociaux ont été sensibilisés, au cours de réunions locales, au programme et invités à « signaler » aux différents guichets de l'Anah les situations de précarité énergétique qu'ils rencontrent.

Cette mobilisation, et la contractualisation financière en résultant, qui a demandé un temps initial, long, de mise en place est un acquis majeur.

2. Le déploiement par les collectivités d'opérations programmées reste la condition essentielle d'une montée en charge rapide du programme

L'élément opérationnel qui apparaît le plus décisif pour que le programme atteigne son rythme de croisière est le déploiement d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou de programmes d'intérêt général (PIG) ayant pour objet la lutte contre la précarité énergétique. C'est à cette condition, territoire de projet par territoire de projet qu'une information organisée et localisée pourra être livrée au plus près des propriétaires, que les circuits de signalement trouveront un point d'aboutissement vers un opérateur unique, que l'accompagnement technique, financier et administratif du propriétaire se fera sans aucun surcoût pour celui-ci.

Aujourd'hui, dans la région Nord Pas-de-Calais, seuls 8 programmes vivants comportent un volet spécifique sur la lutte contre la précarité énergétique. Ils couvrent un territoire global représentant à peine 10% de la population régionale. Une quinzaine de programme, essentiellement des PIG Habiter Mieux est en préparation (voir cartes en annexe). Ces programmes assureront une couverture territoriale d'environ 60% de la région d'ici quelques mois, et permettront alors seulement de mesurer réellement l'efficacité quantitative du programme.

4 PIG ont été à ce jour labellisés Habiter Mieux. (PIG de la CA Maubeuge Val de Sambre, PIG de la CA Douaisis, PIG de la CC Cœur d'Ostrevent et le PIG de la CU Dunkerque opérationnel depuis mi juillet). Un cinquième programme est en cours de labellisation (PIG de la CA Artois).

Par ailleurs, les nouvelles opérations programmées (OPAH Revitalisation Rurale du pays du Ternois – OPAH Renouvellement Urbain de Calais) et celles en projet comportent toutes un volet Habiter Mieux.

Il convient de souligner la volonté des collectivités locales porteuses de projet de PIG et d'OPAH de s'attaquer de front à la précarité énergétique, mais aussi à la lutte contre l'habitat indigne, ou très dégradé. Les opérations de OPAH et de PIG en préparation se fixent donc tous plusieurs priorités d'intervention et prévoient autant de volets opérationnels associés. Cette dynamique est de nature à permettre, dans les tous prochains mois, à la fois la montée en charge de la lutte contre la précarité énergétique et l'atteinte de résultats en matière de lutte contre l'habitat indigne plus conformes à l'importance des enjeux en la matière au sein de la région Nord Pas-de-Calais.